

Intégration d'ITS dans SCS

## **Le signal de stabilité et ses questions**

**L'intégration d'ITS dans SCS fait davantage parler d'elle que la nomination d'Urs Schaeppi en tant que nouveau CEO. Ce n'est pas étonnant, vu que cette réorganisation suscite des questions chez des milliers de collaborateurs. syndicom prend au sérieux leurs soucis et accompagnera de près la mise en œuvre de la réorganisation.**

syndicom s'est souvent posé la question de savoir s'il serait imaginable que Swisscom vende Swisscom IT Services (ITS) à un grand acteur IT. Depuis l'intégration de Swisscom Suisse (SCS), cette question ne se pose plus. syndicom salue cette intégration comme un signal de stabilité. Ainsi, une plus grande sécurité est créée pour les quelque 3'000 collaborateurs ITS, dont le sentiment d'être partie intégrante d'un seul Swisscom (One Swisscom) est renforcé. [Plus...](#)

A court terme, cette réorganisation suscite des questions chez de nombreux collaborateurs ITS et SCS. Quelles nouvelles tâches me seront attribuées? Qui sera mon supérieur hiérarchique? Dans quelle équipe et sur quel site vais-je travailler? Quel système salarial s'applique-t-il dans mon cas? Celui d'ITS ou de SCS? Mon perfectionnement prévu, mes vacances de longue durée planifiées, ma retraite anticipée sont-ils toujours assurés? Quelle réglementation de vacances s'applique pour moi? Ces questions taraudent actuellement de nombreux collaborateurs.

Swisscom nous a assuré vouloir trouver de bonnes solutions pour toutes les personnes concernées et avoir augmenté le budget pour la formation et le perfectionnement. Les conventions collectives de travail actuelles sont en outre reconduites – aucune modification n'est possible sans l'accord des partenaires sociaux. syndicom accompagnera de près cette réorganisation avec des collaborateurs de Swisscom qui s'engagent dans les comités d'entreprise. Aux conférences d'entreprise de syndicom, tous les collaborateurs peuvent s'exprimer – aussi sur d'éventuelles modifications relatives à la convention collective de travail. La condition pour participer est d'être membre de syndicom. [Plus...](#)

L'intégration d'ITS dans SCS interviendra déjà au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Dans l'immédiat, de nombreux détails importants doivent être réglés. Le défi est aussi de taille pour les représentations du personnel qui viennent d'être élues. syndicom félicite tous les membres élus ou réélus et leur garantit son soutien. Il remercie aussi tous ceux qui ont contribué au taux élevé de participation électorale de 32 % (2009 21 %). Découvrez [ici](#) les 29 membres de syndicom qui représenteront vos intérêts ces 4 prochaines années.

## **Revendication salariale: 2,5 % pour 2014 ou 4,5 % pour 2014/2015**

Le comité d'entreprise Swisscom Group de syndicom a fixé le 24 octobre sa revendication salariale. Il a au préalable été informé par Michael Bruggmann, Head of Compensation and Benefits au Group HR, sur la systématique de répartition salariale dans le nouveau système. Le nouveau système et la systématique de répartition sont transparents pour l'augmentation de la masse salariale. L'accord salarial, conclu en 2011 pour deux ans, a fait ses preuves. C'est pourquoi syndicom propose de nouveau un accord pour 2 ans. La revendication salariale correspond à 2,5 % pour 2014 ou 4,5 % pour 2014/2015. Les négociations commenceront prochainement.

## **Avantages pour les membres de syndicom**

syndicom négocie des conventions collectives de travail, des accords salariaux et des plans sociaux. Les membres de syndicom profitent de prestations attrayantes. Ainsi, syndicom participe aux coûts de perfectionnement professionnel de ses membres, auquel tous les collaborateurs de Swisscom ont droit en vertu de la CCT négociée par syndicom. En outre, syndicom garantit à ses membres l'abandon de la contribution CCT, une protection juridique professionnelle et une protection juridique Multi avantageuse. La solidarité et la force des 40'000 membres de syndicom qui s'engagent pour de meilleures conditions de travail sont particulièrement importantes. [Plus ...](#)